

Professions et lieux de travail

Les éboueurs

Sur cette page

[Que fait un éboueur?](#)

[Quels sont les dangers associés aux éboueurs?](#)

[Quels sont les effets sur la santé qui sont associés à la collecte des déchets?](#)

[Quelles sont certaines des mesures préventives pour les éboueurs?](#)

Que fait un éboueur?

La collecte des déchets implique l'enlèvement d'objets, généralement du bord de la route.

La collecte des déchets se fait à proximité de la circulation des véhicules, à des vitesses relativement élevées, et implique de sauter hors et de remonter sur les camions, ainsi que de tirer, pousser et soulever des poids lourds, encombrants et surchargés dans des conditions de travail chaudes et froides. Ces actions posent un risque significatif, entraînant des enjeux ergonomiques et de santé. Des pavés irréguliers, des trottoirs et de longues distances à parcourir quotidiennement peuvent affecter non seulement les muscles d'un individu, mais aussi les chevilles, les genoux et les épaules, entraînant des [lésions musculosquelettiques](#).

Quels sont les dangers associés aux éboueurs?

Les éboueurs travaillent dans des conditions variées et sont exposés à une variété de dangers professionnels au quotidien. Certains de ces dangers peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

Les dangers biologiques

- [Les insectes piqueurs](#)
- [La dermatite ou le contact allergique](#)
- Les substances [biologiques](#), comme les champignons, les bactéries et d'autres micro-organismes
- [Les blessures par piqûre d'aiguille](#) et d'instruments tranchants ou pointus

- Les chiens peuvent attaquer les travailleurs.
- Une infection potentielle provenant des excréments d'oiseaux ou de rongeurs :
 - [L'histoplasmose](#)
 - [La psittacose](#)
 - [L'hantavirus](#)

Les dangers chimiques

- [Les risques chimiques](#), notamment [des niveaux nocifs de contaminants](#) dans l'air, qui peuvent entrer dans le corps par différentes [voies d'entrée](#)
- L'exposition à la poussière, aux métaux nocifs et à l'amiante

Les dangers ergonomiques

- [La manutention manuelle](#)
- [Soulever](#) des objets lourds ou encombrants
- Travailler dans [des positions inconfortables](#) ou effectuer [des tâches manuelles inconfortables](#) augmente le risque de blessures musculosquelettiques.

Les dangers physiques

- [Le bruit](#)
- Travailler dans des environnements extrêmes [chauds](#) et [froids](#)
- [La vibration](#)

Les dangers psychologiques

- Le [stress](#), en raison de fortes exigences professionnelles et d'un contrôle possiblement faible sur la situation
- [La fatigue](#)
- [Le travail de quart](#) ou les [journées de travail prolongées](#)

Les dangers de sécurité

- [Faire marche arrière avec le véhicule](#)
- Les objets tombant de conteneurs surchargés
- Le trafic véhiculaire et [l'inhalation](#) de gaz d'échappement
- Sauter hors et sur le véhicule, courir derrière le véhicule et s'accrocher à la poignée pendant que le véhicule est en mouvement.

- Des lésions d'écrasement causées par des pièces en mouvement
 - Les risques de conduite, comme la prise de conscience des autres véhicules, des conditions routières (notamment la conduite en [hiver](#)), et l'emplacement des éboueurs à pied, etc.
 - Les risques d'écrasement et d'enchevêtrement lors du travail à proximité des compacteurs et d'autres équipements en mouvement ou en rotation.
 - [Les glissades, trébuchements et chutes](#), surtout lors du travail dans des environnements humides
-

Quels sont les effets sur la santé qui sont associés à la collecte des déchets?

Les effets sur la santé peuvent inclure :

- Les lésions ergonomiques, notamment les troubles musculosquelettiques et les lésions au dos reliés au travail.
 - Les coupures et les contusions
 - Les nausées et les vomissements en raison de l'exposition à une odeur nauséabonde
 - Les maux de tête, les coups de soleil, [l'épuisement par la chaleur et les coups de chaleur](#) dus à un travail dans un environnement chaud
 - Les engelures et l'hypothermie dues au travail dans un [environnement froid](#)
 - [La perte auditive et les acouphènes en raison du bruit](#)
 - L'hypertension, la détresse dues au [stress](#)
 - Le tétanos – causé par une toxine produite par des bactéries courantes dans le sol et les eaux usées.
 - La leptospirose – causée par un ver parasite
 - Des lésions causées par des matériaux biologiques entraînant des maladies telles que [l'hépatite](#) A, B ou C
-

Quelles sont certaines des mesures préventives pour les éboueurs?

S'assurer qu'une [évaluation des risques](#) soit effectuée et que la [hiérarchie des contrôles](#) soit mise en œuvre, notamment le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ([SIMDUT](#)) et d'autres formations pertinentes.

Puisqu'il n'est pas possible de connaître le contenu exact de tous les déchets qui peuvent être collectés, les éboueurs doivent traiter tous les articles comme dangereux, à moins qu'il n'en soit déterminé autrement.

- Suivre les procédures d'exploitation sécuritaires pour la [gestion des déchets dangereux](#)
- Utiliser le système de chargement automatisé du camion à ordures pour les charges lourdes, lorsque disponible.
- Tester le poids de l'objet ou de l'élément de déchets avant de le soulever.
- Lors de [la conduite](#) :
 - Effectuer une [inspection du véhicule](#) avant de commencer le quart.
 - Respecter les règles de circulation et les limites de vitesse de la route, surtout lorsque des éboueurs sont près du véhicule.
 - Utiliser les clignotants, les feux de détresse, les caméras, les capteurs et d'autres dispositifs de sécurité ou d'avertissement selon les besoins.
 - Mettre des ceintures de sécurité.
 - Ne pas utiliser de [téléphones cellulaires ou d'autres appareils](#) en conduisant.
 - Utiliser des pratiques appropriées en matière [d'ergonomie du conducteur](#).
 - Se protéger des autres véhicules en étant prudent en montant et descendant du véhicule.
- Utiliser une communication appropriée entre le chargeur et le conducteur.
- Toujours maintenir un contact visuel avec le conducteur quand proche du véhicule et lorsque le véhicule recule.
- Ne pas porter d'écouteurs personnels qui bloquent le bruit environnant.
- Se protéger des [bords tranchants](#) ou des parties saillantes en utilisant des techniques de levage sécuritaires et en portant un ÉPI approprié.
- Dans la mesure du possible, se référer aux [Fiches de données de sécurité \(FDS\)](#) pour les produits chimiques préoccupants, et suivre les précautions pour tous les produits chimiques et matériaux.
- Maintenir à jour les vaccinations, par exemple, le tétanos et l'hépatite.
- Fournir une formation pour encourager la [prévention des lésions du dos](#), éviter les positions corporelles inconfortables et les tâches manuelles répétitives et apprendre des [techniques de levage sécuritaires](#).
- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation en ce qui concerne la [santé mentale](#) dans l'environnement de travail.

- Promouvoir [la salubrité](#) et les bonnes pratiques d'hygiène, comme se laver les mains avant les repas, de boire ou de fumer, pour réduire le risque d'infections et en apprendre davantage sur le [lavage des mains](#) et le risque d'infections.
- Inspecter et entretenir régulièrement les [extincteurs](#) et les [trousses de premiers soins](#) conformément aux exigences réglementaires, et afficher les numéros de téléphone d'urgence dans la cabine du camion.
- Former les travailleurs à l'utilisation, à l'entretien et au port de [l'équipement de protection individuelle \(ÉPI\)](#), conformément aux instructions du fabricant, notamment:
 - [Les vêtements de sécurité à haute visibilité](#)
 - [L'entretien et la maintenance](#) des [respirateurs](#) approuvés, au besoin
 - Des combinaisons
 - Des gants
 - Porter des [chaussures](#) appropriées et faire attention à la glace ou aux conditions de surface qui augmentent le risque de glissades ou de chutes.
 - [Des protecteurs oculaires et faciaux](#)
- Toujours :
 - Savoir comment [signaler un danger](#)
 - Suivre les règles de sécurité de l'entreprise

Date de la première publication de la fiche d'information : 2026-01-30

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2026-01-30

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.